

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-quatre septembre à vingt heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Max Passelaigue, Maire.

Etaient présents : Max PASSELAIGUE, Jean Claude MOSER, Philippe COUSIN, Maryse REDUREAU, Jacky GARNIER, Nathalie GONCALVES, Valérie HUART, Christiane DUBRETON, Michèle BONRAISIN, Virginie HAAS, Patrick LEMOINE, Bernard TRONCHET, Bruno HAMELIN.

Absents excusés : Patricia LALOS, Caroline LEGENVRE, Claudine BEYER, Yves RABANT, Frédéric TOTAIN

Procurations : -

Secrétaire : Jacky GARNIER

Convocation et affichage : 17/09/2019    Conseillers en exercice : 18    Présents : 13    Votants : 13

Chaque conseiller municipal ayant reçu un exemplaire du compte-rendu de la séance précédente, les grandes lignes du dernier conseil municipal sont rappelées. Aucune remarque n'est faite.

### 2019/040 - Rétrocession giratoire route de Coulaines et classement dans le domaine public

Suite à la convention de PUP du 14/11/2013 entre la Commune et la société EXPANDEV, et ses avenants successifs, il a été convenu que la société EXPANDEV réaliserait dans le cadre de l'aménagement de la zone commerciale des travaux de voirie : le giratoire sur la VC 2 et la bretelle d'accès de la RD313.

Le conseil municipal a délibéré le 21/11/2017 : *Le giratoire de la zone du Bois du Breuil est construit sur la voie communale n°2 – route de Coulaines, et en partie sur des parcelles appartenant à Expandev.*

*La cession à l'euro symbolique d'une bande de terrain de chaque côté est nécessaire pour intégrer l'ouvrage dans le patrimoine de la commune. La surface exacte sera précisée après bornage par un géomètre.*

*Les frais de bornage et d'actes sont pris en charge par Expandev.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer l'acte notarié à intervenir et toute pièce relative à ce dossier. »*

Il est nécessaire de préciser les parcelles concernées. A l'issue de la réalisation des travaux, le cabinet de géomètre GUILLERMINET a été missionné pour dresser un document d'arpentage en vue de la division des parcelles sur lesquelles les travaux ont été réalisés pour une cession à l'euro symbolique à la collectivité.

Les parcelles rétrocédées sont cadastrées AK 147 pour 38a 67ca et AL 190 pour 10a 98ca.

Ces deux parcelles seront classées dans le domaine public routier communal puisqu'il s'agit de voies de circulation ouvertes au public.

- Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer l'acte authentique de cession, ainsi que tout document relatif à ce dossier.



## 2019/041 - Renouvellement du bail de la boulangerie

Par délibération du 18/09/2018, le renouvellement du bail a été décidé pour 9 ans

*« Le bail commercial de la boulangerie a été signé pour 9 ans à compter du 1/11/2006 au 31/10/2015. Il s'est prolongé tacitement depuis 2015.*

*Il est proposé de régulariser par acte notarié la durée du bail, et modifier le nom des gérants de la société NCPN – M. Olivier Chevalier et M. Guillaume Bruneau.*

*Les conditions resteraient inchangées :*

*-Loyer annuel actuel : 6 868.41 €, payable mensuellement.*

*-Révision le 1/11 de chaque année en fonction de l'indice du coût de la construction (base ler trimestre 2017 : 1650)*

*Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise le Maire à signer l'acte de renouvellement du bail du 01/11/2015 pour 9 ans, soit jusqu'au 31/10/2024, dans les conditions ci-dessus. »*

2 précisions sont à apporter à la demande du notaire :

- Le montant du loyer au 1/11/2015 était de 6794.01 € (et non 6868.41 €)
- La révision est désormais calculée sur l'indice des loyers commerciaux et non plus sur l'indice du coût de la construction.

Les frais d'acte sont à la charge du locataire.

- Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer l'acte notarié et toute pièce relative à ce dossier.

## 2019/042 – Dénomination des voies

Par délibération du 21/03/2019, le conseil municipal avait décidé de dénommer le chemin privé desservant le lieudit « la Fosse » (route de Chêne de Cœur) Chemin de la Fosse.

Après rencontre du propriétaire et des riverains, il est proposé de revenir sur cette dénomination.

Le chemin sera localisé « route de Chêne de Cœur » et les 3 habitations porteront les numéros 13 15 et 17.

- Après en avoir délibéré, le conseil municipal modifie sa délibération du 21/03/2019, en retirant la dénomination « chemin de la Fosse »

## 2019/043 - Fibre : convention d'occupation pour implantation armoire

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique en Sarthe, deux armoires (points de mutualisation) devront être installées sur la commune pour desservir les abonnés.

Deux sites ont été retenus : rue des Ormeaux à côté de celle existante, et carrefour de la rue des Caillères et du Petit Vignard.



La convention d'occupation proposée par SARTEL pour l'implantation d'une armoire de rue du PM15-PAVS concerne l'emplacement de la rue des Ormeaux, puisque la parcelle AP 102 appartient au domaine privé de la commune. La convention est conclue jusqu'à la fin de la DSP soit jusqu'au 09/01/2049. Indemnité de 43.20 € par an.

- Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer la convention d'autorisation de travaux, de droits d'usage et de droit de passage et toute pièce relative à ce dossier.

## 2019/044 - Grdf : redevance occupation domaine public 2019

La commune est desservie en gaz naturel et perçoit à ce titre une redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz. Cette redevance est calculée en fonction de la longueur de canalisations situées sous le domaine public communal (12 986 m).

Le montant doit être fixé par le conseil municipal dans la limite d'un plafond, qui s'élève à 688 € pour 2019.

- Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe la redevance GrDF à 688 € et autorise le maire à émettre le titre de recettes pour le recouvrement.

## ➤ Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

|          |            |  |               |               |
|----------|------------|--|---------------|---------------|
| 2019/014 | 20/06/2019 | Avenant 3 lot 3 marché Matras                            | MATRAS        | -10 393.84    |
| 2019/015 | 08/07/2019 | Avenant n°3 marché Gonsard lot 9 espace mairie           | GONSARD       | 12 832 €      |
| 2019/016 | 08/07/2019 | Avenant n°1 marché SPPM Lot 8 espace mairie              | SPPM          | - 1605.63     |
| 2019/017 | 07/08/2019 | avenant n°2 marché MORIN lot 2 espace mairie             | MORIN         | 700 €         |
| 2019/018 | 07/08/2019 | avenant n°2 marché ELB lot 1 espace mairie               | ELB           | 2 034.50€     |
| 2019/019 | 07/08/2019 | avenant n° 3 marché Lhermenier lot 11 espace mairie      | LHERMENIER    | 3 905 €       |
| 2019/020 | 07/08/2019 | avenant n° 3 marché Lhermenier lot 10 espace mairie      | LHERMENIER    | 6 700 €       |
| 2019/021 | 07/08/2019 | avenant n°3 marché Dabin lot 5 espace mairie             | DABIN         | 972 €         |
| 2019/022 | 05/09/2019 | avenant n°4 marché Gonsard lot 9 espace mairie           | GONSARD       | - 7735.64 €   |
| 2019/023 | 10/09/2019 | avenant n°1 marché SPPM à SPP BAT lot 8 espace mairie    | SPP BAT       | -             |
| 2019/024 | 16/09/2019 | Sous traitance marché Lot 6 PAPIN espace mairie          | BD Agencement |               |
| 2019/025 | 17/09/2019 | Contrat maitrise œuvre aménagt rue Rivière-rue du Monnet | SODEREF       | 5 400 € HT    |
| 2019/026 | 18/09/2019 | Sous traitance marché Lot 1 ELB espace mairie            | PROSIGNAL     |               |
| 2019/027 | 26/08/2019 | Avenant 1 marché cour primaire lot 1 Bauducel            | BAUDUCEL      | 3 966.50 € ht |

## ➤ Comptes rendus commissions et CDC

- Commission voirie :
  - Travaux à l'étude pour l'aménagement de la dernière partie de la rue de la Rivière jusqu'au carrefour avec la rue du Monnet
  - Giratoire du lotissement route de Coulaines : travaux planifié après la phase de construction – prochaine réunion avec le maître d'œuvre pour fixer le planning
  - Rencontre prévue avec le maître d'œuvre pour l'aménagement du parc de la mairie
- Commission animation
  - CME : visite programmée du site de tri des déchets le 24/10
  - Téléthon le 7/12 : CME stand devant la boulangerie le matin et l'après-midi chez Truffaut : vente de boules fabriquées par les enfants
  - Elections CME le lundi 14 octobre
  - Bilan de la fête le 3 octobre
- Commission finances
  - Commande des illuminations de Noël sur les rues du Monnet, de la Rivière... et mairie
  - Préparation du bulletin municipal
- Informations diverses :
  - Point sur le personnel
  - CdC : pré étude par le Pole métropolitain sur l'habitat privé – consultation en cours pour création de la plateforme sportive basket/hand : travaux début 2020.
  - Remerciement du département de l'Aude pour la subvention accordée

- o Inauguration du collège Jean Cocteau
- o Date des vœux : mercredi 8 janvier 19h

Prochain conseil municipal : mardi 29 octobre 2019

| Nom                 | Signature       |
|---------------------|-----------------|
| Max PASSELAIGUE     |                 |
| Jean-Claude MOSER   |                 |
| Patricia LALOS      | Absente excusée |
| Philippe COUSIN     |                 |
| Maryse REDUREAU     |                 |
| Jacky GARNIER       |                 |
| Christiane DUBRETON |                 |
| Yves RABANT         | Absent excusé   |
| Bernard TRONCHET    |                 |

| Nom                | Signature       |
|--------------------|-----------------|
| Patrick LEMOINE    |                 |
| Michèle BONRAISIN  |                 |
| Nathalie GONÇALVES |                 |
| Claudine BEYER     | Absente excusée |
| Valérie HUART      |                 |
| Bruno HAMELIN      |                 |
| Frédéric TOTAIN    | Absent excusé   |
| Virginie HAAS      |                 |
| Caroline LEGENVRE  | Absente excusée |